

CLASSE D.

RELATIVEMENT A L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, LA JUDICATURE, LES COURS, LA PRATIQUE ET LES PROCÉDURES POUR METTRE A EXÉCUTION LES LOIS CIVILES ET CRIMINELLES.

- JUDICATURE, COURS, &c.—Ajoutez 7 V. c. 15 (Indépendance des Juges)—16 & 18—et marquez comme n'étant pas en vigueur 4 V. c. 1—4 & 5 V. c. 20.
- JUGES ASSISTANTS.—Marquez comme n'étant pas en vigueur 2 V. (2) c. 13—3 & 4 V. c. 24.
- TROIS-RIVIÈRES.—Marquez comme n'étant pas en vigueur 47 G. 3. c. 6—57 G. 3. c. 18—10 & 11 G. 4. c. 22.
- MONTRÉAL, (Commissaire du Terme Inférieur.)—Marquez comme n'étant pas en vigueur 4 V. c. 26.
- ST. FRANÇOIS, DISTRICT DE.—Ajoutez 7 V. c. 20—et marquez comme n'étant pas en vigueur 3 & 4 V. c. 9.
- GASPÉ.—Ajoutez 7 V. c. 17—8 V. c. 32—et marquez comme n'étant pas en vigueur 2 G. 4 c. 5—4 G. 4. c. 7—6 G. 4. c. 25—2 Guil. 4. c. 50—3 & 4 V. c. 4.
- ISLES DE LA MAGDELAINE.—Marquez comme n'étant pas en vigueur 4 & 5 V. c. 22.
- PETITES CAUSES.—7 V. c. 19.
- LIMITATIONS DES ACTIONS.—8 V. c. 31.
- PRATIQUE DES COURS, dans diverses matières.—Marquez comme n'étant pas en vigueur 2 V. (3) c. 49.
- ENQUÊTES.—Marquez comme n'étant pas en vigueur 1 Guil. 4. c. 2—3 & 4 V. c. 9.
- LIMITES DU BAS-CANADA, accordées sur Ca. Sa.—8 V. c. 17.
- TERME CRIMINEL DU B. R. à Montréal.—Marquez comme n'étant pas en vigueur 10 & 11 G. 4. c. 16.
- POLICE DANS LES VILLES.—Ajoutez 7 V. c. 21.
- CRIMINELS qui s'échappent des ÉTATS-UNIS, leur extradition.—Acte Impérial, 6 & 7 V. c. 76 et le Traité.
- OFFICIERS DE PAIX, leur nomination.—Ajoutez 8 V. c. 18 (District de St. François.)

CLASSE E.

RELATIVEMENT AUX DROITS ET A LA PROPRIÉTÉ RÉELLE.

- ENREGISTREMENT des Titres, Charges, &c.—Ajoutez 7 V. c. 22 & 23—8 V. c. 21, 27 & 28.
- COMMUTATION DE TENURE, Loi générale.—8 V. c. 42—dans certains fiefs situés à Montréal, 7 V. c. 27—8 V. c. 43.